



Succession Pénalité retard

Par **unette**, le 17/06/2015 à 12:41

Bonjour

Je suis en pleine succession pour un décès survenu mi-janvier.
La notaire n'avance pas, je dois la relancer sans arrêt.
Elle me dit attendre un papier (préfecture) depuis fin Avril où elle a envoyé le testament.
Et on est mi-juin.
Vous avez des explications sur cette démarche SVP ?

Si on dépasse les 6 mois. Risquons nous des pénalités alors que nous n'y sommes pour rien ?

Merci pour votre aide

Par **domat**, le 17/06/2015 à 18:52

bjr,
je ne vois pas ce que la préfecture vient faire dans une succession.
à qui le notaire a-t-il envoyé le testament ?
cdt

Par **unette**, le 17/06/2015 à 20:23

Bonjour j'ai fait erreur, ce ne doit pas être préfecture, mais tribunal pour depot testament je crois.

Par **cachet**, le 27/08/2015 à 18:08

mon père décédé en 2006 et nous n'avons appris son décès longtemps après sa seconde femme est décédée il y a 11 ans
en janvier 2015 nous avons appris qu'il y avait un petit actif nous revenant
depuis je relance sans cesse le notaire et toujours pas de réponse
les actes sont toujours en cours d'exécution y a-t'il un délai pour le notaire pour terminer cette succession ? merci

Par **cachet**, le **27/08/2015** à **18:09**

mon père décédé en 2006 et nous n'avons appris son décès longtemps après sa seconde femme est décédée il y a 11 ans
en janvier 2015 nous avons appris qu'il y avait un petit actif nous revenant
depuis je relance sans cesse le notaire et toujours pas de réponse
les actes sont toujours en cours d'exécution y a-t'il un délai pour le notaire pour terminer cette succession ? merci